

Décision

Générale

colonial

Décision n° 289/SG/FP ouvrant un concours direct pour le recrutement d'agents de contrôle des contribution du Cadre territorial.

n° 289/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
2 mars 1968

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1968

Date du numéro
25 mars 1968

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un concours direct pour le recrutement de trois agents de contrôle stagiaires du Cadre territorial des Contributions est ouvert à Djibouti. Art. 2. — Les déclarations de candidature devront parvenir au Ministère de la Fonction publique, au plus tard le samedi 22 juin 1968, à midi, obligatoirement accompagnées des pièces réglementaires suivantes : — copie de la carte d'identité française, ou de l'extrait de l'acte de naissance accompagné d'un certificat de nationalité française : — extrait du casier judiciaire (bulletin n° 3) ; — copie du C.E.P.E. ou diplôme équivalent. Art. 3 — Les épreuves du concours se dérouleront le lundi 22 juillet 1968, à 8 h. 30, à l'Ecole primaire du boulevard de la République.